

Le PRÉSIDENT: Je crois devoir interrompre pour dire qu'on a accordé aux anciens combattants une considération spéciale; on a donné des directives aux marchands dans toutes les régions.

M. PROBE: S'il en est ainsi, je retire ce que j'ai dit. Toutefois, on n'a pas pris officiellement contact avec les anciens combattants, ce que l'on pourrait faire de deux façons: par l'intermédiaire du ministère des Affaires des anciens combattants ou par l'entremise des différents groupements d'anciens combattants répandus par tout le Canada. Peut-être le deuxième moyen serait-il plus expéditif pour disposer des biens de surplus, mais il exigerait plus de travail de la part de la corporation lorsqu'il s'agirait de faire connaître les détails des articles disponibles. Il faut déclarer tous les biens de surplus et, naturellement, cela exigera beaucoup de travail d'écriture. On pourrait aussi le faire par l'entremise du ministère des Anciens combattants qui pourrait établir ses propres rouages administratifs. A mon sens, on devrait recourir aux services d'un grand nombre de marchands pour disposer de ces biens.

(Le timbre d'appel au vote retentit.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le comité s'ajournera jusqu'à ce que le vote ait été pris à la Chambre.

Le comité s'ajourne à midi et 10.

---

La séance est reprise à midi 30.

M. PROBE: M. le président, je terminerai maintenant ce que j'étais en train de dire en réponse à certaines questions posées par M. Cleaver. J'avais proposé que les priorités accordées aux anciens combattants soient administrées en collaboration par la corporation des biens de guerre et le ministère des Affaires des anciens combattants ou par la corporation des biens de guerre par l'intermédiaire des divers groupements d'anciens combattants à travers le pays.

Je tiens à formuler deux autres brèves déclarations. En premier lieu, en ce qui concerne la façon dont les ministères du gouvernement déclarent les biens de surplus, notre comité ne s'est pas renseigné sur la façon dont procède par exemple l'armée lorsqu'elle décide de transporter des camions ou du matériel à un point central, comme M. Berry ou l'un des membres de la corporation des biens de guerre l'a indiqué.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous dit à un point central?

M. PROBE: Je dirais à des points centraux.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. PROBE: Peut-être ferais-je mieux de m'exprimer ainsi.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. PROBE: Jusqu'ici, les ventes, comme on pouvait naturellement s'y attendre, ont été plus nombreuses dans l'Ontario et le Québec. Et pourtant on a déclaré de temps à autre, et au sein du comité même, que les services armés expédient du matériel d'autres régions ou provinces à celles de l'Ontario et du Québec, ce qui a pour résultat d'ajouter à l'encombrement qui règne dans ces provinces; les ventes semblent bien le corroborer. Prenons, par exemple, la situation dans Ontario et Québec. D'après le rapport déposé par la corporation des biens de guerre, en date du 31 octobre, on a déjà disposé dans ces deux provinces de biens ayant une valeur de 27 à 28 millions, tandis que les provinces des Prairies ont reçu pour moins de 2 millions de matériel. Et pourtant, la demande qui y règne est tout aussi forte qu'elle l'est ici. Pour cette raison, il me semble que nous devrions